

Un moyen de cohésion

Ben Fayot (LSAP)

Dès son programme électoral de 1999, le LSAP avait demandé la double nationalité. La raison en était la volonté des socialistes d'amener un aussi grand nombre possible de résidents non luxembourgeois qui vivent et travaillent au Luxembourg à se rapprocher de la communauté des Luxembourgeois en prenant la nationalité du pays sans pour autant être forcés de couper tout lien avec leur patrie d'origine.

Cette partie de la population de notre pays est indispensable pour le bon fonctionnement de notre société, c'est une grande richesse, et notre responsabilité est de tout faire pour que la vie commune, qui comporte l'exercice des droits civils et politiques, se passe de façon harmonieuse.

En outre, comme le rappellent les professeurs Francis Delpérée et Michel Verwilghen dans leur étude sur la double nationalité remise au gouvernement luxembourgeois le 14 janvier 2004, la question concerne aussi de nombreux Luxembourgeois installés à l'étranger qui y prennent parfois une nouvelle nationalité pour faciliter leur vie.

Plus généralement, la double nationalité est un moyen pour s'intégrer étroitement dans une nouvelle communauté sans abandonner le lien que constitue la nationalité avec la communauté d'origine.

On se rappelle que lors du débat en 2001 sur la réforme de la loi du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le LSAP et les Verts avaient demandé d'introduire tout de suite la double nationalité. La majorité CSV-DP avait alors laissé entrevoir la perspective de la double nationalité tout en s'y opposant sur le moment.

Comme les deux partis de la nouvelle coalition ont prévu dans leurs programmes la double nationalité, le programme de coalition prévoit logiquement l'introduction de la double nationalité.

Deux précisions de ce programme sont importantes. D'une part, les partis de la coalition se sont accordés à faciliter l'acquisition de la double nationalité par la voie de l'option pour les immigrants de la deuxième et de la troisième génération. Cette portion de droit du sol est conforme à l'évolution de notre époque qui permet de passer facilement d'un pays à l'autre. D'autre part, afin d'aboutir à l'intégration des candidats à la naturalisation, des cours de langue luxembourgeoise, de culture et d'instruction civique seront rendus obligatoires.

A cet égard, il convient de noter que l'accent mis sur les langues dans le processus d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise est assez récent. Il s'est focalisé ces dernières années sur l'apprentissage du luxembourgeois. La revendication, assez généralement admise par les Luxembourgeois, que les étrangers devraient être plus nombreux à apprendre le luxembourgeois, n'était cependant pas accompagnée d'efforts sérieux pour permettre de la réaliser. Il faut espérer que le nouveau gouvernement s'y mettra sérieusement, comme il l'a annoncé dans son programme, en promouvant l'élaboration de dictionnaires, les recherches linguistiques et pédagogiques et en créant les conditions matérielles pour l'apprentissage du luxembourgeois sur le lieu de travail.

Encore ne faut-il pas perdre de vue que le Luxembourg se sert d'un système de trois langues toutes les trois nécessai-

res pour la communication à l'intérieur du pays comme avec les pays environnants. Un Portugais, p.ex., qui à côté du portugais ne connaîtrait que le luxembourgeois y resterait perdu.

Par ailleurs, il faut éviter de faire de la maîtrise du luxembourgeois la seule condition de la nationalité. Nous sommes d'accord avec le Conseil d'Etat qui avait estimé à ce propos en 2001: *"Il n'y a pas lieu de faire des connaissances linguistiques le critère déterminant pour l'appréciation de l'assimilation d'un étranger sollicitant l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise."* Tout aussi utiles sont pour un étranger une approche positive face aux règles de vie en commun, une participation active à la vie sociale, culturelle et politique, un travail stable. L'intégration dont on parle tellement n'est pas l'assimilation. Un pays qui accorde sa nationalité à un étranger et a fortiori la double nationalité accepte aussi la diversité linguistique et culturelle.

Certes, la double nationalité n'est pas, comme le relèvent les professeurs Delpérée et Verwilghen dans l'étude déjà citée, une panacée pour résoudre d'un coup de baguette magique tous les problèmes de cohésion de la société luxembourgeoise. Mais c'est un des moyens pour rapprocher le pays réel du pays légal.